

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 507 653

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 17979

(54) Règle télescopique pour cloisons avec ressort.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 G 21/18.

(22) Date de dépôt..... 14 septembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 17-12-1982.

(71) Déposant : ESPOSITO Antonin et GUIBILATO Christian S.D.F. LASMEA, résidant en France.

(72) Invention de : Antonin Esposito et Christian Guibilato.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Rinuy, Santarelli,
14, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.

La présente invention concerne un outil du type bâtiment. Son appellation est la suivante : "Règle télescopique pour cloison". Elle permet d'élever toutes sortes de cloisons intérieures en briques, parpains, carreaux 5 de plâtre ou pose de conduits divers ; et cela d'une manière plus rapide et plus régulière.

La manière de procéder connue à ce jour est la façon traditionnelle employée par un maçon à l'aide de règle en bois ou aluminium, bastaing, chevrons, planches ou tout 10 autre calage non rationnel. Cette manière d'agir n'est pas assez rapide et manque de précision en ce qui concerne le bon niveau du mur intérieur fabriqué.

La "règle télescopique pour cloison", selon l'invention, permet une pose immédiate des fils verticaux d'une 15 manière plus rapide et plus régulière. Des oeillets permettent de fixer les fils verticaux. Les figures 1, 2, 3 et 4 des dessins annexés sont respectivement des vues en perspective (telle quelle et en position d'utilisation) et de détails (en éclaté) de la règle selon l'invention.

20 Telle qu'elle est présentée (Fig. 3), la règle télescopique comporte une partie fixe (5) d'une longueur de 1850 mm, construite en profilé carré de 40 x 40 et d'une partie mobile (2) de 1500 mm en profilé de 35 x 35, toutes deux en acier traité par électrozingage.

25 La partie fixe (5) est équipée d'un ressort (6) encastré dans une boîte (6a) et soudée à la base de cette partie.

Une vis à oreille (3) de 12 x 30 mm, permet le 30 blocage de la partie mobile (2) assurant l'extension de la règle.

La partie mobile de la règle télescopique se présente par un profilé carré de 35 x 35 mm, comportant au sommet un tampon caoutchouc (1).

Deux arrêtoirs servent de butée à la calandre 35 coulissante (4) sur la partie mobile. Des oeillets (4a, 4b et 5a, 5b) fixés aux deux extrémités de la règle télescopique permettent de positionner les deux fils verticaux.

La calandre coulissante (4) équipée d'un écrou à oreille (3a) de 8 mm assure le blocage des fils verticaux.

Pour le fonctionnement de la règle télescopique,
5 procéder de la façon suivante :

Présenter la règle le ressort vers le bas, caoutchouc vers le plafond, dévisser le papillon de blocage (3), allonger la partie mobile (2) tout en inclinant la règle légèrement en biais, de manière à dépasser la hauteur 10 initiale du plafond, et bloquer le papillon central (3).

Accrocher ensuite les fils à la verticale en s'aidant de la calandre coulissante (4), afin d'obtenir une bonne tension.

Placer la règle à l'endroit précis du départ de la cloison et à l'aide des deux mains, comprimer le ressort 15 tout en positionnant la règle à la verticale.

Le blocage s'effectuera de lui-même entre le plafond et le plancher. Finir ensuite le plombage de la règle au fil à plomb, et tendre le fil horizontal entre deux règles.

REVENDICATIONS

1. Règle permettant la réalisation de cloisons dans le domaine du bâtiment caractérisée par le fait qu'elle est essentiellement constituée d'un premier élément tubulaire 5 (5) d'une longueur donnée et comportant à l'une de ses extrémités un ressort (6) monté pour travailler à la compression et à son autre extrémité un tampon (1) rendu solidaire d'un second élément tubulaire (2) réalisé pour coulisser à l'intérieur du premier élément de manière à 10 constituer un ensemble télescopique et par le fait qu'elle comprend des moyens (3) pour bloquer en position d'utilisation ces deux éléments tubulaires lorsque le second est sorti du premier, des moyens (4) montés pour coulisser et être maintenus en position le long dudit second élément tubulaire 15 ces moyens étant eux-mêmes munis de moyens d'accrochage (4a, 4b) d'un fil appelé à être relié à un autre moyen d'accrochage (5a, 5b) rendu solidaire dudit premier élément tubulaire et à être tendu entre ces deux moyens d'accrochage pour matérialiser la ligne guide de verticalité de la cloison 20 à édifier.

2. Règle télescopique selon la revendication 1 caractérisée par le fait que les deux éléments tubulaires (2) et (5) sont de section carrée.

3. Règle télescopique selon la revendication 1 25 caractérisée par le fait que les premiers moyens d'accrochage du fil sont constitués par une bague (4) munie d'oeillet (4a, 4b) et les seconds moyens d'accrochage sont constitués par des oeillet (5a, 5b) solidaires de la partie inférieure du premier élément tubulaire (5).

2507653

1/4

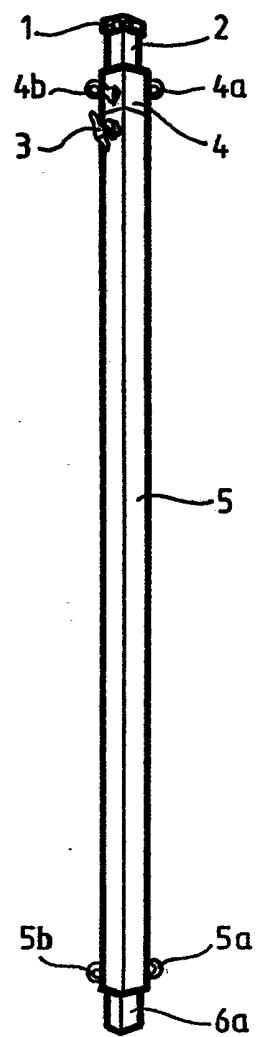


FIG.1

2/4

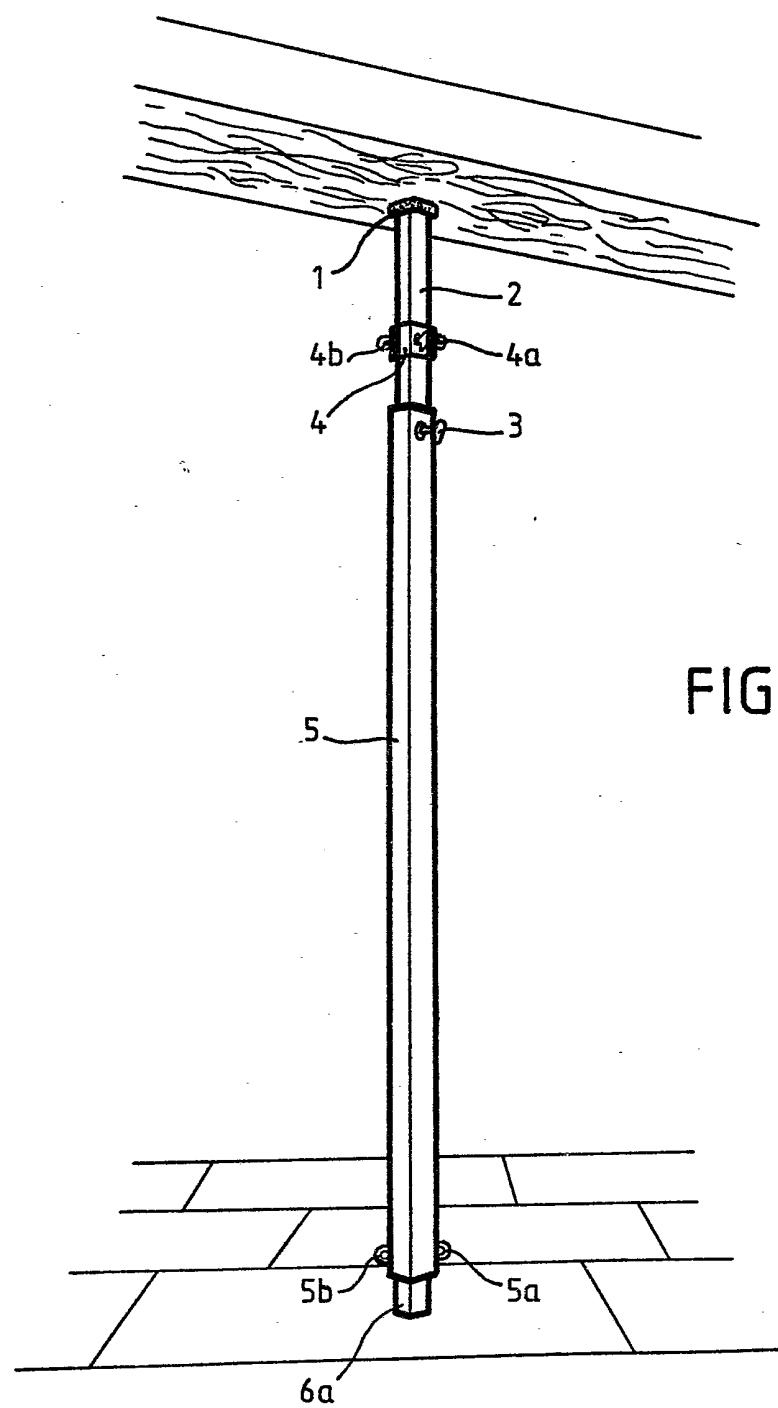
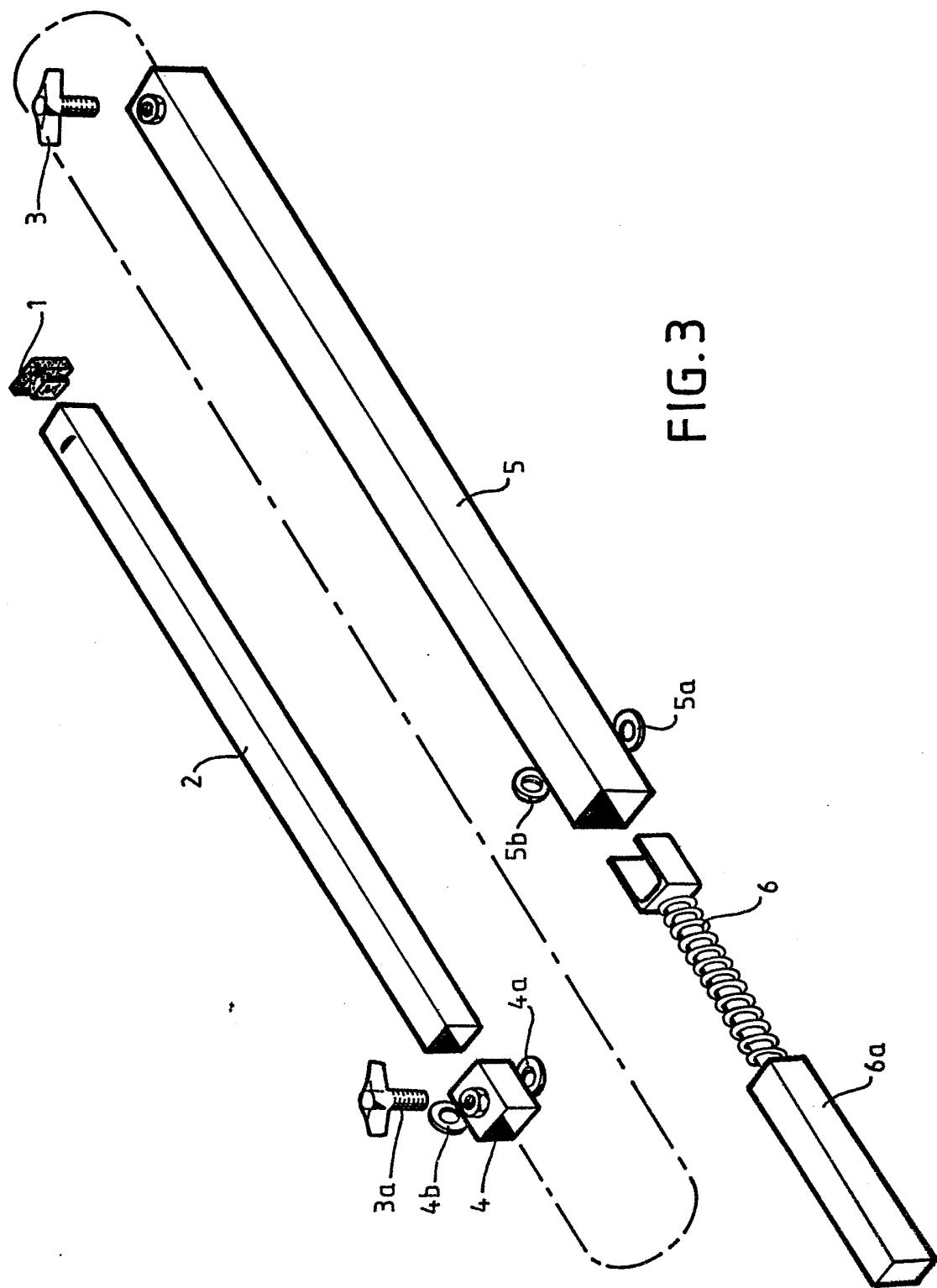


FIG. 2

FIG. 3



2507653

4/4

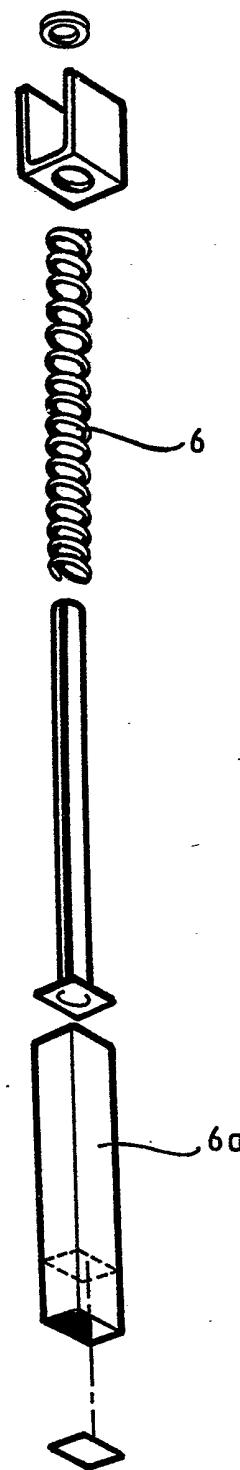


FIG.4